



## DETAIL DE LA JOURNEE DU 13 JUILLET 2025

(Attention : le nombre de places est limité à 40)

**9h00** : accueil en mairie avec boissons et viennoiseries – Dès que possible, dispersion sur les lieux (un plan sera à votre disposition). Pour garer votre véhicule, merci d'utiliser le pass mis à votre disposition pour la Place de l'Abbaye.

**13h00** : repas en mairie, avec buffet froid ou repas végétarien sur demande

**Vers 14h00** : retour à vos pinceaux

**17h00** : dépôt des œuvres en mairie. **Attention, cette année, seul le tableau du jour sera exposé.** Veillez à y apposer vos coordonnées (téléphone, mail) ainsi que le prix, afin que le public qui le souhaite puisse les acquérir, sans intervention de la commune.

En cas de mauvais temps au cours de la journée, la salle des fêtes sera mise à votre disposition, afin que vous soyez à l'abri et que vous puissiez terminer vos travaux.

**18h30** : remise des prix pour les 3 premiers tableaux de la catégorie adulte et les 3 premiers de la catégorie – de 18 ans. Un apéritif de remerciement vous sera alors proposé pour à l'occasion du vernissage.

Dans un souci d'organisation, nous vous prions de bien vouloir nous adresser votre bulletin d'inscription **avant le 10 juin 2025** par courrier ou par mail à : [culture.patrimoine@ville-samer.fr](mailto:culture.patrimoine@ville-samer.fr).

A bientôt !

L'Equipe Municipale



### LES PEINTRES DANS LA RUE – 13 juillet 2025

Madame  Monsieur Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Adresse mail : \_\_\_\_\_

**Pour les peintres mineurs, ils devront impérativement être sous la protection d'un adulte.** Age du jeune : \_\_\_\_\_

Prénom de la personne accompagnante : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

**Buffet froid** : il est gratuit pour le participant et pour l'accompagnateur du peintre mineur.

Les accompagnants pourront participer au repas, moyennant la somme de 13 €. Merci de joindre un chèque du montant correspondant à l'ordre du Trésor Public.

Nombre de repas supplémentaires : \_\_\_\_\_ X 13 € = \_\_\_\_\_ €.

Signature